

mercredi 4 octobre 2017 LE FIGARO

24 ÉCONOMIE

# Le Maire dévoile les premières pistes de sa future loi pour les PME

Le texte pourrait abaisser le plafond légal des délais de paiement, aujourd'hui fixé à 60 jours.

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

**CONJONCTURE** Bruno Le Maire aime la course de fond. Alors qu'il vient de boucler le dossier du rapprochement entre Alstom et Siemens et que le projet de budget 2018 va commencer son examen au Parlement sur fond de tensions autour des mesures fiscales, le ministre de l'Économie a dévoilé ce mardi les premières pistes du texte destiné à favoriser le développement des PME. Un texte qu'il portera au printemps 2018.

Bruno Le Maire a fait ces confidences alors qu'il était invité à débattre avec des chefs d'entreprise par le cabinet de juristes spécialisés dans le recouvrement de créances Arc. En introduction, le cabinet a rendu publics les résultats inquiétants de son septième baromètre sur les délais de paiement. Selon cette enquête réalisée par l'Ifop auprès de 359 entreprises de 50 salariés et plus, le retard moyen des délais de paiement des PME est passé de 11,8 jours en 2016 à 14,5 jours en 2017.

Le sujet est crucial, car les retards de paiement représentent 15 milliards d'euros de ressources non mobilisables pour les TPE/PME et sont responsables de 15 000 défaillances d'entreprise par an, soit une faillite sur quatre. Après Benoît Hamon en 2014, Emmanuel Macron en 2015 et Michel Sapin en 2016, Bruno Le Maire va donc s'attaquer à son tour aux mauvais payeurs. « Je suis favorable à un durcissement du *name and shame* (pratique introduite en 2015 consistant à rendre public le nom des entreprises fautives, NDLR), à la diminution du plafond légal de délai de paiement et à ce qu'on aille plus loin sur la facturation électronique, a-t-il déclaré. Ces trois mesures pourraient parfaitement

trouver leur place dans le projet de loi que je porterai en avril prochain. »

Bercy a déjà beaucoup parlé de législation sur les délais de paiement, qui ne peuvent pas dépasser 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou, à titre dérogatoire, 45 jours fin de mois, si les deux parties se sont mises d'accord. Les contrôles de l'administration se sont multipliés (2 500 en 2016) et les sanctions ont été renforcées. Elles peuvent, depuis la loi Sapin 2, atteindre 2 millions d'euros. En outre, le nom des coupables, à partir d'un certain montant, est connu. Pas moins de 17 entreprises de grande taille, de Biogaran à Pfizer, en passant par Macif, Axia Technology Services ou Alstom Information, ont ainsi été mises à l'amende sur les



Bruno Le Maire : « Je suis favorable à un durcissement du *name and shame*, à la diminution du plafond légal de délai de paiement et à ce qu'on aille plus loin sur la facturation électronique. » CHRISTOPHE SIMON/APP

huit premiers mois de 2017. Et ce pour un montant total de 3,63 millions d'euros, soit 1 million de plus que sur la même période en 2016 et 2,2 millions de plus qu'en 2015.

« **Mittelstand à la française** » Bruno Le Maire avait annoncé mi-juillet, devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée, son intention de porter un texte pour les PME. « De septembre 2017 à janvier 2018, des parlementaires en missions seront nommés, et j'inviterai cinq à dix grandes entreprises pour échanger avec des PME

sur des questions telles que les délais de paiement, le *chômage technique* et le soutien en temps de crise », avait-il expliqué. L'ambition est restée, mais le calendrier prévu a été décalé. Les groupes de travail, qui doivent plancher sur le texte afin qu'il « soit le plus proche possible des attentes des Français », devraient être constitués dans les prochains jours.

Début septembre, lors du lancement du nouveau fonds de crédit privé Eiffel de l'homme d'affaires Jacques Veyrat, Benjamin Griveaux avait précisé que les parlementaires

travailleraient en binôme avec des financiers, des chefs d'entreprise ou des entrepreneurs. « Si nous voulons transformer notre modèle économique, il nous faut des regards extérieurs et changer nos habitudes », avait assumé le secrétaire d'État à l'Économie. Le projet de loi ambitieux de faire émerger le « Mittelstand à la française » dont tous les gouvernements ont rêvé. À cette fin, il devra s'attaquer à plusieurs faiblesses hexagonales bien connues liées au financement des PME, à leur numérisation ou leur capacité à exporter. ■

## Le Medef lance une plateforme pour doper le financement des TPE

CORINNE CAILLAUD @corinnecailaud

Il faut donner une nouvelle confiance qui soutienne l'investissement à l'origine de la croissance et de l'emploi dans notre pays

PIERRE GATTAZ

Plus haut et plus fort ! « La situation économique mondiale donne des signes d'amélioration et le climat des affaires est à l'éclaircie, alors il faut pousser les feux le plus loin et le plus fort possible pour que nos TPE et PME investissent davantage », indique Pierre Gattaz en introduction au lancement de son nouveau bébé, la plateforme digitale Medef Accélérateur d'investissement (MAI). L'objectif de ce nouveau dispositif, élaboré avec les représentants des institutions financières et bancaires ? Permettre aux entreprises, en plus du crédit bancaire, de bénéficier de financements de plus longue durée, du type fonds propres ou

prêts obligataires. « Nous avons vu trop de boîtes tomber par insuffisance de cash, par manque d'anticipation, justifie Jean-Pierre Girard, patron d'Eurogerm, société dijonnaise spécialisée dans les ingrédients alimentaires, et président de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania). Une entreprise qui n'investit pas pendant cinq ans se met en danger, et on peut éviter cela en encourageant nos TPE et PME à avoir une stratégie financière, en les aidant à décoder les outils financiers. C'est pourquoi cette plateforme se veut simple et pragmatique. »

Le dispositif MAI est concrètement destiné aux PME solvables, ayant au moins trois ans d'existence et réalisant entre 1 et 100 millions d'euros de chiffre

d'affaires. Pour entrer sur la plateforme et y déposer sa demande de financement, le chef d'entreprise a simplement besoin de son numéro de Siren, d'une pièce d'identité et de son Kbis. Après vérification de la solvabilité de sa société, il est ensuite mis en relation directe avec des fonds partenaires qui offrent le produit recherché, puis il fait son choix entre les différentes propositions.

**500 millions par an**

Des solutions d'accompagnement et de formation, notamment avec BPI Université et Ambition PME Levée de fonds, un programme mis en œuvre par le Medef Auvergne-Rhône-Alpes, seront également proposés au chef d'entreprise. « Il faut mettre dans la tête des dirigeants cette

capacité à se faire accompagner et mentorer », justifie ainsi Jean-Pierre Girard.

L'objectif du dispositif Medef Accélérateur d'investissement est de diriger 500 millions d'euros de financement par an vers 500 entreprises. « C'est l'emploi et surtout l'emploi local qu'il y a derrière ces enjeux d'investissement », plaide encore Pierre Gattaz, non sans rappeler en passant que l'Hexagone manque cruellement d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) : seulement 4 500, contre près de 10 000 en Grande-Bretagne et 12 500 en Allemagne. Par cette initiative, le Medef ambitionne donc de faire grandir les TPE en PME et les PME en ETI « et idéalement en grands groupes dans les dix, vingt prochaines années », assure le président du Medef. ■

## Le canal Seine-Nord de nouveau sur la bonne voie

L'exécutif a accepté la proposition des élus locaux d'aider l'État à financer ce chantier.

JEAN-YVES GUÉRIN @jyguerin

**TRANSPORT** Verra-t-on un jour des péniches naviguer sur le canal Seine-Nord ? Cette infrastructure qui permettrait de relier Dunkerque et Anvers à Paris par une voie fluviale sera-t-elle enfin creusée ? Personne ne se risquerait à donner une réponse ferme et définitive tant les allers et retours sur ce dossier ont été nombreux ces dix dernières années. Nicolas Sarkozy et François Hollande ont plusieurs fois annoncé le lancement du chantier sans que cela ne soit suivi d'effets.

Mais, cette fois-ci, ce projet à 4,8 milliards d'euros avec 50 000 emplois à la clé semble de nouveau sur la bonne voie. Dans une interview au *Courrier picard* paru mardi, le ministre des Transports, Elisabeth Borne, l'annonce sans ambages : « Tous les éléments sont sur la table pour trouver une solution pour le canal Seine-Nord », affirme-t-elle. « Nous avons trouvé un compromis », complète le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin. Une bonne nouvelle pour les élus des Hauts-de-France : « Le gouvernement a reconnu l'utilité et l'importance du projet, ce qui le rend un peu plus irréversible », esti-

me Jean-René Lecerf, président (divers droite) du conseil départemental du Nord.

En tout cas, cette évolution constitue une surprise car l'heure ne semblait plus aux grands projets en ce début de quinquennat Macron. Le 1<sup>er</sup> juillet, l'exécutif avait même déclaré le canal Seine-Nord « en pause » faute d'un financement bouclé. Si le gouvernement a changé d'avis, c'est qu'il a décidé d'accepter la proposition des élus des Hauts-de-France faite mi-septembre.

Comme le propose Xavier Bertrand, président de cette région, ce sont les collectivités et non plus l'État qui auront la main sur l'établissement public chargé du canal Seine-Nord. De même, les collectivités se substitueront aux pouvoirs publics pour garantir l'emprunt de 800 millions d'euros. Enfin, elles avanceront aussi les deux premiers annuités dues par l'État qui s'engage à hauteur de 1 milliard d'euros. Les financements complémentaires sont apportés par l'Europe (2 milliards) et les collectivités (1 milliard).

Cette annonce n'a pas été faite au hasard mardi. Elle a coïncidé avec la visite d'Emmanuel Macron à Amiens, un territoire qui sera impacté positivement au cas où le pro-

jet irait au bout. Car si les élus locaux soutiennent cette opération, c'est que quatre plates-formes multimodales se greffent sur ce canal. En clair, des ports où les entreprises viendront charger et décharger leurs marchandises. « Il y a déjà des prospects pour s'installer dans des zones industrielles ou des bases logistiques à côté de ces ports », affirme Stéphane Demilly, député de la Somme (les Constructifs).

**Nouvelle taxe**

Reste que toutes les questions ne sont pas réglées. Concernant la contribution financière de l'État (1 milliard), « il ne s'agira pas de crédits budgétaires, mais de taxes affectées », souligne Gérard Darmanin. « Des taxes nationales à assiette locale », ajoute le premier ministre, Édouard Philippe qui a envoyé un courrier mardi aux élus des Hauts-de-France concernant ce projet. « Il ne faudrait pas que cette taxe soit acquittée par les seuls habitants ou entreprises des Hauts-de-France », prévient Valérie Létard, sénatrice (UDI) du Nord. Pour se prémunir de ce risque, les élus des Hauts-de-France ont obtenu que cette taxe ne soit pas perçue avant que les collectivités aient donné leur accord. ■



### EN BREF

**REFRESCO : PAI PARTNERS RENCHÉRIT**

□ L'embouteilleur néerlandais Refresco, coté à Amsterdam, a reçu une nouvelle offre de rachat du fonds d'investissement PAI Partners. Le français est prêt à débourser désormais 1,6 milliard d'euros pour acquérir cette cible, contre 1,4 milliard qu'il proposait en avril. La direction de l'embouteilleur de jus de fruits, thé glacés et boissons gazeuses a indiqué étudier « attentivement » la proposition.

**SAFRAN EN PISTE POUR LES AVIONS DU FUTUR**

□ Safran a lancé des essais sur banc de son Open Rotor, une des pistes de motorisation qu'il explore pour l'aviation du futur. L'objectif de l'équipementier aéronautique est d'arriver à réduire d'un tiers la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport aux consommations des Airbus A 320 et 737 actuels.

□ Assurance habitation : un nouvel outil vous permet de comparer les tarifs

□ Cosmo Connected veut améliorer la sécurité des conducteurs de deux-roues

[www.lefigaro.fr/economie](http://www.lefigaro.fr/economie)

